



PAR COURRIEL

Québec, le 21 février 2025

Madame Kateri Beaulne-Bélisle
RECYC-Québec
k.beaulne-belisle@recyc-quebec.gouv.qc.ca



INFORMER

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Mont-Laurier –
Questions complémentaires – DQ3**

Madame,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **25 février 2025 à 14h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. La RIDL utilise actuellement des résidus de CRD pour le recouvrement des matières résiduelles.
 - a. Quelle est votre appréciation de cette pratique?
 - b. Quels autres débouchés pourraient être envisagés pour ces résidus dans la région?
 - c. Selon vous, d'autres matières seraient-elles plus appropriées pour cet usage? Si oui, quels seraient les avantages et les inconvénients?
2. Selon son rapport annuel 2023, la RIDL indique que sa gestion des matières résiduelles lui a permis d'atteindre les résultats suivants :
 - o 318 kg de matières résiduelles enfouies par habitant ;
 - o 65 % de recyclage du papier, carton, plastique, verre et métal;
 - o 52 % de recyclage des matières organiques (dont 60% issues des particuliers);
 - o 100 % des résidus de construction, rénovation et démolition « recyclés » (valorisés comme recouvrement).

Pouvez-vous confirmer ces résultats?

Au regard de ces résultats, ou de ceux que vous aurez confirmés, comment la RIDL se positionne-t-elle en comparaison avec la moyenne québécoise et les meilleures performances:

- en ce qui concerne la quantité de matières résiduelles éliminées;
- en ce qui concerne la quantité de matières résiduelles détournées;
- en ce qui concerne la quantité de matières résiduelles totales générées par habitant (incluant à la fois les résidus ultimes et les matières détournées)?

(Les quantités de matières résiduelles enfouies et utilisées pour recouvrement sont indiquées au document DA1)

3. Veuillez préciser davantage à quoi consiste la régionalisation de la gestion des matières résiduelles, ainsi que ses avantages et inconvénients. Quelle est votre appréciation de son application dans le MRC d'Antoine-Labelle?
4. Dans votre bilan 2021 vous mentionnez : « Cette redevance partielle pourrait avoir un effet sur les quantités de matières utilisées en recouvrement et autres usages dans les lieux d'enfouissement puisqu'il agira comme levier économique en faveur du recyclage. Le prochain Bilan, qui portera sur l'année de référence 2023, donnera une première mesure de l'impact de ce changement réglementaire. »
 - a. Veuillez expliquer pourquoi cette mesure semble avoir l'effet inverse alors que la RIDL affirme faire des économies de 200 000 \$ en valorisant par le recouvrement ses résidus de CRD plutôt que de les recycler.
 - b. En prévision de votre bilan 2023, avez-vous déjà évalué l'impact de ce changement réglementaire? Si oui, veuillez détailler vos observations?